



Compte-rendu des délibérations du collège

Vendredi 14 janvier 2011

Le 14 janvier 2011 le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2011-001 portant homologation du logiciel de jeux et de paris de la société ZETURF France LTD dans la catégorie « paris hippiques » (homologation n°0005-PH-HOM-002-2011-01-14).
- ❖ Décision n°2011-002 portant inscription de la société SILICOMP-AQL sur la liste des organismes certificateurs.
- ❖ Décision n°2011-003 portant retrait de la société PDGB de la liste des organismes certificateurs.
- ❖ Décision n°2011-004 portant inscription de la société POULMAIRE-JACOB sur la liste des organismes certificateurs.
- ❖ Décision n°2011-005 portant refus d'inscription de compétitions sur la liste des catégories de compétitions sportives, types de résultats et phases de jeux correspondantes pouvant faire l'objet de paris en ligne.
- ❖ Décision n°2011-006 portant modification de la composition d'une commission spécialisée.